

Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 094-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.139

Déposée le : 13.05.2020

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : PS-JS-PSA (Riesen, Moutier) (porte-parole)
PS-JS-PSA (Walpoth, Bern)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 04.06.2020

N° d'ACE : 891/2020 du 12 août 2020
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption et classement**

Lutte contre le COVID-19 : pas de franchise sur les stratégies de contrôles

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'intervenir auprès de la Confédération pour que le financement des procédures médicales en lien avec les stratégies nationales ou cantonales de lutte contre le SARS-CoV-2 (tests de dépistage, vaccination) soit organisé de sorte qu'il ne soit pas soumis à la franchise pour les individus ;
2. d'intervenir auprès de la Confédération pour que les assureurs-maladie prennent en charge une grande partie de ces coûts (notamment les coûts de laboratoire des tests ou des doses du vaccin) ;
3. de chercher des solutions cantonales pour réduire les coûts individuels de ces procédures si la solution nationale ne permet pas l'exemption de la franchise ;
4. de garantir un accès égal à ces procédures à tous les assurés et assurées ;
5. et de garantir un accès gratuit et anonyme aux tests aux personnes qui ne disposeraient pas d'une assurance maladie (notamment les sans-papiers).

Développement :

Les coûts individuels liés aux tests de dépistage ne doivent pas être une barrière à la stratégie de tests à large échelle et de traçage des contacts qui doit être mise en place de manière généralisée, ni à l'administration d'un futur vaccin opérée dans le cadre d'une stratégie cantonale.

Le caractère contagieux de la maladie exige un devoir de solidarité, car les actions individuelles profitent à l'ensemble de la population. La franchise contribue à limiter l'accès aux tests dans les milieux modestes, ce qui entraîne un risque de circulation du virus différente selon la classe sociale. Ceci est

non seulement inacceptable d'un point de vue sociétal, mais également contre-productif pour un contrôle efficace de l'épidémie.

Dans le cadre d'une stratégie de dépistage généralisée et de traçage des contacts, les cantons et la Confédération doivent mettre à disposition les tests de dépistage du SARS-CoV-2 sans franchise. Il devra en être de même lorsqu'un futur vaccin fera partie de la stratégie cantonale de lutte. A l'instar de la vaccination contre le papillomavirus humain (PVH, en anglais HPV), pour laquelle les assureurs-maladies prennent en charge le coût de la dose vaccinale lorsqu'elle est administrée dans le cadre d'un programme cantonal de vaccination, la situation du SARS-CoV-2 requiert une solution de financement spécifique.

Motivation de l'urgence : la lutte contre le coronavirus a lieu en ce moment. Les mesures de test à large échelle et de traçage des contacts sont en train d'être mises en place et l'arrivée d'un vaccin est prévisible à moyen terme.

Réponse du Conseil-exécutif

Questions 1 à 4

Se basant sur la stratégie actualisée de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en matière de prélèvement des échantillons, la Confédération prend en charge depuis le 25 juin 2020 les coûts des analyses de biologie moléculaire et de sérologie pour le SARS-CoV-2 effectuées en ambulatoire, ainsi que les prestations médicales associées, pour les personnes répondant aux critères de suspicion, de prélèvement d'échantillons et de déclaration de l'OFSP du 24 juin 2020. Les assurés et assurées ne paient donc plus la franchise.

Question 5

La Croix-Rouge suisse (CRS) propose des soins médicaux et des conseils de santé aux personnes en situation irrégulière habitant le canton de Berne. L'assistance médicale pour les sans-papiers relève du Service ambulatoire pour victimes de la torture et de la guerre de la CRS, dont l'un des objectifs est de fournir des soins à ces personnes sans que leur séjour en Suisse n'en soit mis en péril. Ce système est basé sur un accès anonyme et gratuit à une prise en charge médicale de base. En raison du coronavirus, plusieurs catégories de la population, dont font partie les sans-papiers, ont été confrontés à des difficultés spécifiques. Pour y apporter des solutions adéquates, la CRS offre un soutien à la prise de rendez-vous et prend en charge les coûts des tests de dépistage pour autant que ceux-ci ne soient pas déjà couverts par une autre source. Les sans-papiers peuvent passer anonymement un test de dépistage du Covid-19 dans les centres dédiés.

Pour toutes les raisons exposées précédemment, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'adopter la motion et de la classer.

Destinataire
– Grand Conseil